



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 FEVRIER 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Lydie MILAD, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST, Emilie LAFOND

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 09/23

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE – ANNEE 2023

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Service de Gestion Comptable d'AIX-EN-PROVENCE a informé la Commune qu'il n'a pu recouvrer certains titres exécutoires pour un montant de 660,05 € selon l'annexe jointe.

Il convient de statuer sur ces admissions en non-valeur et de retenir que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 6541 du Budget de la Commune.

Vu la Commission des finances du 6 Février 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

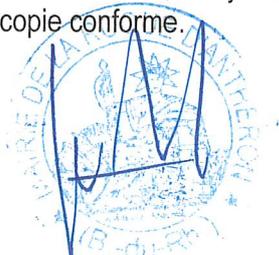
STATUE sur ces admissions en non-valeur et de retenir que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 6541 du Budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 16/02/23
Et de la publication sur le site internet le... 16/02/23
ou notification le